

# DOSSIER DE PRESSE

congrès  
national de la

à

Marseille

11 et 12 avril 2024

au Théâtre Joliette



Contact presse :

Eric Labbé - Maison Message

06 09 63 52 65

[eric.labbe@maison-message.fr](mailto:eric.labbe@maison-message.fr)

# MOT DU PRESIDENT



Le 25e Congrès de la FNCC

Je tiens à remercier le maire Benoît Payan et les élu.es du territoire marseillais pour l'accueil du prochain Congrès de la FNCC, les 11 et 12 avril 2024. C'est dans cette ville si dynamique pour le soutien à la vie artistique, si riche d'un incomparable brassage culturel, que des élu.es de tous nos territoires exploreront, témoignages à l'appui, les voies que notre pays doit emprunter pour préserver et amplifier sa vitalité culturelle.

Les collectivités font, mais ne le font pas suffisamment savoir. Comme si elles avaient intériorisé un rôle second par rapport aux impulsions nationales auquel l'Etat les a trop longtemps assignées. Certes, les pouvoirs locaux accompagnent et financent, mais ils sont aussi des "porteurs de projets", également des défricheurs, des impulseurs, des décideurs.

Ce 25e Congrès de la FNCC auquel je suis heureux, au nom de toute la Fédération, de convier toutes celles et ceux convaincus que les arts et la culture sont essentiels pour les territoires, pour leurs habitants et pour la Nation, est le congrès de l'affirmation : oui, les collectivités sont là. En matière de culture, rien ne se fait ni ne se fera sans elles, sans le dialogue que leurs élu.es savent construire avec toutes et tous.

Les collectivités sont des instances politiques, non des administrations gestionnaires. Si elles accompagnent chacune et chacun au quotidien, elles construisent aussi le monde de demain, un monde aujourd'hui confronté à des problématiques denses et exigeantes : la prise en compte des enjeux écologiques, la résilience de l'énergie démocratique, le développement de la vitalité économique, la marche vers l'égalité femme/homme, la défense de la liberté de création... Le renouveau des politiques de la culture est l'un des chemins pour répondre à ces défis contemporains, un outil indispensable pour les transformer en autant de perspectives d'espoir.

Grâce à leur savoir-faire, à leur connaissance des territoires, à la qualité de leur écoute, ce sont bien souvent les collectivités qui ont inauguré et impulsé les voies nouvelles des politiques culturelles. Amplifier le soutien à la culture relève aussi de leur responsabilité. Une responsabilité qu'elles ont su pleinement exercer et qu'elles sauront exercer avec détermination et imagination à l'avenir.

Ce 25e Congrès de la FNCC est celui des solutions, du partage des expérimentations, qui naissent du dialogue et de la coopération. C'est le Congrès des solutions des territoires, de toutes celles et ceux qui les habitent et les animent : les habitants, les professionnels, les associations, les élu.es, les services de l'Etat déconcentré.

Ce 25e Congrès de la FNCC, c'est les 11 et 12 avril 2024 au Théâtre Joliette, à Marseille. L'ensemble des élu.es de la FNCC vous attend, nombreuses et nombreux, car les politiques culturelles des collectivités ont besoin de tout le monde pour croiser la proximité de leur action et en extraire la puissance d'universalité au sein d'une République culturelle décentralisée.

*Frédéric Hocquard, Président de la FNCC*

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## LE CONGRÈS 2024 DE LA FNCC À MARSEILLE

Les 11 et 12 avril 2024, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture tiendra son 25e Congrès national au Théâtre Joliette à Marseille.

Réunis en congrès à Saint-Etienne en 2017, les élu.es de la FNCC renouvelaient leur engagement à placer le soutien aux arts et à la culture au centre des politiques publiques locales.

C'était il y a 8 ans. Depuis, les élu.es ont affronté des crises multiples et des urgences nouvelles. Chacune et chacun d'entre nous a travaillé avec toutes et tous pour ancrer et dynamiser la présence des arts et de la culture sur son territoire.

La FNCC souhaite mettre en valeur tout ce travail de proximité, le rendre visible, le partager et s'en nourrir pour aller de l'avant. Car les enjeux des politiques culturelles de demain sont denses, multiples, urgents et décisifs : revitaliser les centres-villes, concilier culture et transition climatique et énergétique, soutenir les pratiques en amateur, diversifier les missions des bibliothèques, mettre en œuvre les droits culturels, s'enrichir de la diversité linguistique, avancer sur la voie de l'égalité femme/homme, défendre la liberté de création, promouvoir l'art et la culture dans l'espace public...

C'est ce travail au quotidien que la FNCC souhaite mettre en avant à l'occasion de son 25e Congrès : un "congrès des solutions". Celui-ci s'articulera autour de diverses tables rondes et de nombreux ateliers lors desquels interviendront élu.es, parlementaires, professionnels, artistes, chercheurs... qui viendront présenter les innovations et les expérimentations que mettent en place des collectivités territoriales en matière culturelle et également débattre des freins et des limites qu'elles rencontrent.

Les élu.es savent que la culture est essentielle à leur territoire, à leurs habitants. Ils et elles cherchent des voies nouvelles, imaginent des pistes inédites, essaient, expérimentent, inventent. Et tentent, par l'écoute des habitants, par le dialogue avec les artistes et les professionnels de la culture, à travers la coopération entre élu.es et avec l'Etat, sur le terrain et de manière concrète, d'élaborer des solutions pour faire de la culture à la fois une dimension centrale des politiques publiques et un outil pour construire une société riche de liberté et de diversité.

Ce sera aussi l'occasion d'interpeller l'Etat et la ministre de la Culture à travers une adresse que l'ensemble des participants proposeront à la fin de notre congrès.

# PROGRAMME DU CONGRES

## Jeudi 11 avril 2024

9h - Café accueil  
10h - Séance d'ouverture  
11h - Plénière  
12h30 - Cocktail déjeunatoire  
au théâtre  
14h - Table-ronde  
& Ateliers  
16h30 - Plénière  
18h30 - Apéritif  
à l'Hôtel de Ville

## Vendredi 12 avril 2024

9h - Café accueil  
10h - Table-ronde  
& Ateliers  
12h - Intervention  
artistique  
12h30 - Cocktail  
déjeunatoire  
au théâtre  
14h - Table-ronde  
& Ateliers  
16h - Séance de clôture  
18h30 - Soirée

**coopération avec**

**cinémas publics**

**l'Etat droits culturels**

**égalité**

**femme/homme**

**espace public**

**langues régionales et  
minoritaires**

**labellisations capitales françaises, européennes et mondiales de la culture**

**bibliothèques transition climatique et énergétique**

**pratiques artistiques en amateur écoles d'art**

**patrimoine et urbanisme**

**EPL et EPCC Culture**

**liberté de création et d'expression**



Les plénières et les tables-rondes seront  
animées par la journaliste Nora Hamadi  
(Arte TV, France Culture...)

# LES DEBATS

**Jeudi 11 avril**

de 10h à 11h **Séance d'ouverture**

**La culture est essentielle aux habitants de nos territoires !** Nous invitons, pour cette ouverture, la ministre de la Culture, le maire de Marseille, les élu.es de la Métropole, du Département, de la Région et les associations d'élu.es. Cette séance d'ouverture souhaite réaffirmer collectivement l'importance de la culture dans les politiques locales et nationales.

## INTERVENANTS

Benoit Payan, Maire de Marseille

Frédéric Hocquard, Président de la FNCC

Martine Vassal, Présidente du Département des Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Michel Bissière, Conseiller régional délégué à la Création artistique de la Région Sud

David Lisnard, Président de l'Association des Maires de France

Michel Fournier, Président de l'Association des Maires Ruraux de France

de 11h à 12h30 **Plénière**

**Collectivités territoriales et Etat : imaginer une meilleure coopération pour la culture.** La vie culturelle en France est le fruit d'une combinaison des politiques des collectivités et de l'Etat. Comment aller plus loin et être plus efficace dans la coopération ? Comment mieux se servir des outils de coopération que sont les CLTC, les Coreps... ? Quelle articulation entre les différentes natures de collectivités pour l'exercice partagé de la compétence culture ?

## INTERVENANTS

Isabelle Chardonner, Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne

Noël Corbin, Délégué à la Transmission, aux Territoires et à la démocratie culturelle du Ministère de la Culture

Karine Daniel, Sénatrice de la Loire-Atlantique

Auriane Delbarre, Maire-adjointe déléguée à la Culture de Douai

Jean-Philippe Lefèvre, Vice-Président en charge de l'action culturelle, de la lecture publique, de l'enseignement musical et de l'événementiel du Grand Dole

Jean-Philippe Thiellay, Président du Centre National de la Musique

de 14h à 16h **Table-ronde**

**Droits culturels : 8 ans après leur inscription dans la loi, quel bilan et quelles perspectives ?** En 2015, les droits culturels étaient inscrits dans la loi. Depuis, de nombreuses politiques culturelles locales s'en sont inspirées, de façon explicite ou implicite. Avec des résultats contrastés. Premier bilan des forces et des faiblesses d'un principe d'action qui a significativement renouvelé la gouvernance culturelle.

## INTERVENANTS

Charline Claveau, Vice-Présidente en charge de la Culture, des langues et cultures régionales et du Patrimoine de la région Nouvelle Aquitaine

Christophe Dupin, Maire-adjoint délégué à la Culture et aux Droits culturels de Tours

Aurélié Filippetti, Directrice des Affaires Culturelles de Paris

Georges-Louis Lebon, Maire-adjoint Le Lamentin, Vice-Président de la Commission Culture

Gérard Lefèvre, Maire-adjoint délégué à la Culture et au soutien aux acteurs associatifs culturels d'Angoulême

de 14h à 16h **Ateliers**

**Comment se saisir des atouts des langues régionales et minoritaires ?** Bretagne, Alsace, Région Sud, Corse, Pays Basque, Outre-mer, Occitanie... la France est un pays pluriel dont le Français est la langue commune mais non la langue unique. Comment mieux se saisir des atouts des langues régionales ainsi que des langues minoritaires ?

### INTERVENANTS

Agnès Freschel, Maire-adjointe déléguée aux Cultures, aux Mémoires des 1er et 7e arrondissements de Marseille  
Fabien Le Guernevé, Premier Maire-adjoint en charge de la Culture et du Patrimoine de Vannes  
Paul Molac, Député du Morbihan  
Victor Vogt, Président de l'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle

**Egalité Femme/Homme : quels exemples pour aller plus loin ?** Depuis longtemps les collectivités se sont saisies de la question de l'égalité Femme/Homme. Mais si l'ambition d'égalité fait consensus, sa mise en œuvre concrète reste parfois lacunaire. Comment progresser sur cette voie dans le domaine culturel ? De quelles initiatives s'inspirer ?

### INTERVENANTS

Rozenn Bartra, Référente égalité de la Direction des Affaires Culturelles de Paris  
May Bouhada, Maire-adjointe déléguée à la Culture de Fontenay-sous-Bois  
Benoît Careil, Maire-adjoint délégué à la Culture de Rennes  
Violaine Talbot-Havard, directrice adjointe des affaires culturelles de Rouen  
Thierry Teboul, Délégué général de l'AFDAS

**Comment articuler autrement enseignements artistiques et pratiques en amateur ?** Plus de 23 millions de Françaises et de Français s'adonnent à une pratique en amateur. Quels outils pour adapter les établissements d'enseignement artistique à ces pratiques ? Comment construire un continuum entre les pratiques en amateur et l'enseignement spécialisé ?

### INTERVENANTS

Jean-Yves Fouqueray, Conseiller municipal de Séné  
Mathieu Gauffre, Directeur Conservatoire de Nantes  
Sonia Leplat, Directrice de la Maison des Pratiques Amateurs de Paris  
Fabrine Loret, Directrice du Conservatoire de Redon Agglomération  
Marthe Nagels, Maire-adjointe à la culture du 20ème arrondissement de Paris  
Patrick Zani, Maire-adjoint délégué à la Culture de Saint-Marcel-lès-Valence

de 16h30 à 18h **Plénière**

**Capitales françaises, européennes et mondiales de la culture : quelle plus-value pour les territoires ?** En 2024, le Pays de Montbéliard est capitale française de la culture et Strasbourg capitale mondiale du livre Unesco, en 2028 Bourges sera capitale européenne de la culture... Marseille l'était en 2013, Lille en 2004, Avignon en 2000... Quelles dynamiques territoriales ont émergé des processus de candidatures ? Quel apport pour les villes lauréates ?

### INTERVENANTS

Marie-Pierre Bresson, Maire-adjointe déléguée à la culture, à la coopération décentralisée et au tourisme de Lille  
Jean-Marc Coppola, Maire-adjoint en charge de la culture pour toutes et tous, de la création, du patrimoine culturel et du cinéma de Marseille  
Charles Demouge, Président du Pays de Montbéliard Agglomération  
Cécile Helle, Maire d'Avignon  
Yann Galut, Maire de Bourges  
Anne Mistler, Maire-adjointe en charge des arts et cultures de Strasbourg

**Vendredi 12 avril**

de 10h à 12h **Table-ronde**

**Concilier la transition climatique et énergétique avec les politiques culturelles.** La culture aussi est appelée à réviser ses modes de production et de diffusion pour contribuer à la préservation du climat et de la biodiversité. Les initiatives sont nombreuses et diverses. Mais comment bifurquer tout en préservant l'art et la culture comme facteurs de créativité et de liens communs ? Les collectivités ont-elles encore les moyens de se mobiliser sur ce sujet ?

### **INTERVENANTS**

David Irlé, écoconseiller, auteur de Décarboner la culture

Bénédicte Lefeuvre, Directrice régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte-D'Azur

Jean-Philippe Lefèvre, Vice-Président en charge de l'action culturelle, de la lecture publique, de l'enseignement musical et de l'événementiel du Grand Dole

Béatrice Macé, Vice-Présidente déléguée à la Culture, droits culturels, éducation artistique et culturelle de la région Bretagne

Jessie Orvain, Maire d'Isygnay-le-Buat

Jean-Michel Poullé, Maire-adjoint délégué aux politiques culturelles et sportives de Malakoff

### **Ateliers**

**Faut-il plus de cinémas publics ?** La particularité des salles publiques tient à la qualité de leurs activités de médiation. Ce sont aussi des lieux de vie et des outils majeurs des politiques sociales et de redynamisation des centres-villes. Comment se saisir des mesures législatives permettant aux collectivités de réhabiliter, agrandir, moderniser et créer des salles ? Comment donner sa pleine mesure au réseau public de la diffusion cinématographique ?

### **INTERVENANTS**

Gabriel Colombet, Maire-adjoint délégué à la Culture, au patrimoine et à la politique seniors de Saint-Rémy-de-Provence

Alice Girard, productrice de cinéma

Christian Landais, Délégué général de l'ADRC - agence nationale pour le développement du cinéma en régions,

Fabienne Liadzé, Maire-adjointe déléguée à la Culture d'Issy-les-Moulineaux

Catherine Mallet, Directrice adjointe, Responsable scolaire et Jeune public du cinéma La Cascade à Martigues

Sonia de la Provôté, Sénatrice du Calvados

**Etre élu/élue dans une EPL ou un EPCC culture.** Les statuts des institutions culturelles influent concrètement sur leurs modes d'action. Deux fonctionnent sur le principe de la concertation : public/privé pour les Sociétés publiques locales, entre collectivités et/ou avec l'Etat pour les Etablissements publics de coopération culturelle. Témoignages sur leurs spécificités.

### **INTERVENANTS**

Philippe Laurent, Maire de Sceaux, président de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl)

Bertrand Masson, Maire-adjoint délégué à la culture, au patrimoine, aux métiers d'arts et aux grands événements de Nancy

Sandrine Peney, Maire-adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine de Courbevoie

Pascal Pestre, Maire-adjoint délégué à l'attractivité du territoire de Calais

Didier Salzgeber, Délégué général du Comité de liaison des Etablissements publics de coopération culturelle

Isabelle Vincent, Maire-adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine de Chartres

**Quel avenir pour les écoles d'art ?** L'année 2023 a vu, pour la première fois, une mobilisation et des grèves dans la quasi-totalité des écoles d'art de notre pays. Dans son récent rapport-enquête pour le ministère, Pierre Oudart souligne "l'absence de projet formalisé pour l'enseignement artistique en arts visuels, tant au niveau national qu'au niveau régional". Comment répondre à la crise structurelle de ces outils culturels de nos territoires ?

### **INTERVENANTS**

Ulrika Byttner, Directrice de l'Ecole supérieure d'Art et de Design de Le Havre Rouen, Co-Présidente de l'Andéa - Association nationale des écoles supérieures d'art

Francis Grass, Maire-adjoint délégué à la Culture et au Mécénat de Toulouse

Nathalie Perrin-Gilbert, Maire-adjointe déléguée à la Culture de Lyon

Aymeric Seassau, Maire-adjoint délégué à la culture de Nantes

de 14h à 16h **Table-ronde**

**Les arts et la culture, essentiels pour partager l'espace public.** Spectacles d'art de la rue, fêtes, vie nocturne, graff, festivals... l'espace public est la scène la plus démocratique de la vie culturelle. Mais les contraintes sécuritaires et sanitaires ne cessent de s'accroître. Comment insuffler la vocation culturelle et artistique de l'espace public dans les politiques culturelles locales ? Comment l'accompagner, la susciter ? Expériences et témoignages.

### INTERVENANTS

Zakia Bouzidi, Maire-adjointe déléguée à la Culture, l'Environnement, le Patrimoine culturel, le Cadre de vie et les circulations douces d'Aubervilliers  
Bénédicte Mosnier, Maire-adjointe en charge de la Culture de Chalon-sur-Saône  
Alexis Nys, Directeur de Lieux publics  
Florian Salazar-Martin, Maire-adjoint délégué à la Culture, à la Ville durable, la Biodiversité, l'Environnement et le Développement écologique de Martigues  
Arnaud Thénoz, Président de la Fédération Nationale des Comités et organisateurs de Festivités  
Tommy Vaudecrane, Président de Technopol  
Joëlle Zask, philosophe

### Ateliers

**Lecture publique : les bibliothèques, un atout politique.** Les 16 000 bibliothèques publiques constituent le premier réseau culturel de proximité. En 2021, une loi a été adoptée à l'unanimité. Au-delà de leur fonction initiale de prêt, c'est leur apport au lien social, pour la vitalité démocratique, l'émancipation de tous qui s'est imposée. Comment imaginer un nouvel horizon pour ce tout premier service public de la culture ?

### INTERVENANTS

Daniel Gagnon, Vice-Président délégué à la Culture et aux équipements culturels de la Métropole Aix-Marseille-Provence  
Nicolas Georges, Directeur Service Livre et Lecture, Ministère de la Culture  
Jane-Marie Hermann, Maire-adjointe déléguée à la Culture et au Jumelage de Viroflay  
Jérémy Pinto, Maire-adjoint délégué aux finances, à la Culture et à la citoyenneté de Le Creusot  
Anne-Marie Vaillant, Vice-Présidente de l'Association des Bibliothécaires de France

**La liberté de création et d'expression des artistes est-elle en danger ?** Les élu.es sont les garants des lois de la République, dont celle de la liberté de création et de diffusion des artistes inscrite dans la loi Liberté de création, architecture et patrimoine (LCAP, 2016). Comment protéger la liberté artistique ? Exemples et témoignages.

### INTERVENANTS

Anne-Claire Gourbier, Déléguée générale de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé  
Alexie Lorca, Maire-adjointe déléguée à la culture et à l'éducation populaire de Montreuil  
Julien Marchaisseau, directeur artistique de la compagnie Rara Woulib  
Claire Moreau, Déléguée générale du SYNAVI - Syndicat national des arts vivants  
Père Yves Trocheris, de l'Eglise de Saint-Eustache à Paris

**Patrimoine & urbanisme au service de la revitalisation des cœurs de ville.** La qualité de vie d'un territoire est liée à la densité des équipements et commerces culturels, à l'entretien du patrimoine ainsi qu'aux aménagements urbains propices à l'art dans l'espace public. Cette alliance entre culture et urbanisme est portée par de nombreuses collectivités, notamment via les dispositifs Action Cœur de ville et Petites Villes de demain. Exemples et témoignages.

### INTERVENANTS

Dimitri Boutleux, Maire-adjoint chargé de la création et des expressions culturelles de Bordeaux  
Chantal Carrier, Maire-adjointe déléguée à la Culture de la Trinité  
Sophie Joissans, Maire d'Aix-en-Provence  
Philippe Laurent, Maire de Sceaux



# QU'EST-CE QUE LA FNCC ?

En 1960, Michel Durafour, alors maire de Saint-Etienne, fonde la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture afin d'affirmer, aux côtés du ministère de la Culture, la force de l'engagement des collectivités – communes et groupements de communes, départements, régions – en faveur des arts et de la culture.

**Représenter les élu.es.** Depuis son origine, la vocation de la FNCC est de défendre et promouvoir une "République culturelle décentralisée" où la vie artistique et culturelle se nourrit de l'impulsion politique de l'ensemble des territoires et de leurs élu.es ainsi que du dialogue avec tous ses acteurs : Etat, collectivités, artistes, professionnels, associations et habitants. Fédération représentative de l'ensemble des sensibilités politiques républicaines et comptant aujourd'hui plus de 450 collectivités adhérentes, la FNCC s'est imposée comme la voix des politiques culturelles territoriales et l'un des interlocuteurs majeurs du ministère de la Culture et des commissions culture parlementaires ainsi que des associations de collectivités, des structures et syndicats des professions culturelles.

La FNCC a notamment été à l'origine de la réactivation du Conseil des territoires pour la culture. Elle est aujourd'hui active au sein de l'ensemble des Conseils locaux pour la culture et des Comités régionaux des professions du spectacle et siège statutairement dans de nombreuses instances nationales : Conseil national des professions de spectacle (CNPS), Haut Conseil à l'Education artistique et culturelle (HC-EAC), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ...

**Accompagner les élu.es.** Parallèlement à sa mission nationale, la Fédération s'est donnée pour mission d'accompagner les élu.es convaincus de l'importance des enjeux culturels pour le dynamisme de leur territoire et la vie de leurs habitants. La FNCC c'est :

- un espace d'échange, de partage d'expérience, de réflexion commune pour les élu es,
- un Centre de formation des élu.es, agréé par le ministère de l'Intérieur, sur l'ensemble des domaines et secteurs de la culture,
- un outil de veille et d'information via son site internet et une lettre d'information hebdomadaire

Statutairement, les instances de la FNCC sont renouvelées tous les trois ans. Selon quatre principes :

- la prise en compte du respect de la parité femme/homme,
- l'alternance politique de sa présidence,
- la représentativité de la diversité politique des pouvoirs locaux,
- la représentativité de la diversité géographique des territoires de France, de l'Hexagone comme de l'Outremer, portant la voix des villages comme des grandes agglomérations, des petites villes comme des métropoles,
- la représentativité de l'ensemble des natures de collectivités, les Communes et leurs groupements, les Départements, les Métropoles et les Régions.

La FNCC est l'unique fédération de collectivités territoriales entièrement dédiée aux enjeux des politiques culturelles. Ses collectivités adhérentes sont sa légitimité ; leurs élu.es sont sa vitalité et sa force.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## LIEU & ACCES

Théâtre Joliette à Marseille  
2 place Henri Verneuil - 13002 Marseille

- Métro 2 - arrêt Joliette (500m)
- Tramway T2 & T3 - arrêt Euroméditerranée-Gantès
- Bus 35 / 82 - arrêt Docks
- Bus 55 - arrêt Joliette
- Bus 49 - arrêt Collège Izzo
- Le Vélo - station 2279 Quai du Lazaret
- Parking Transdev Park Euromed Center (Urbis Park) 52 quai du Lazaret (entrée en face du Silo à environ 50 m)



## HÉBERGEMENT

Vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels réservés aux participants du Congrès de la FNCC dans deux hôtels proches du Théâtre Joliette :

Novotel Suites Marseille Centre Euromed  
Ibis Marseille Centre Euroméd

Pour toute question concernant votre hébergement et vos demandes de réservation, vous pouvez contacter Elodie Rebora :

[elodie.rebora@accor.com](mailto:elodie.rebora@accor.com) ou 04.91.01.56.53

## TARIF & INSCRIPTION

Participation : 50 € pour les adhérents / 100 € pour les non adhérents.  
Bulletin d'inscription à remplir en ligne : [www.fncc.fr](http://www.fncc.fr)



collectivités  
pour la culture



81 rue de la Tour,  
42000 Saint-Etienne  
04 77 41 78 71  
[contact@fncc.fr](mailto:contact@fncc.fr)